



SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 3 juin 2014

DÉLIBÉRATION N°2014-5-1

Installation du Comité syndical Election du président

L'an deux mille quatorze, le 3 juin à 20h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

ETAIENT PRESENTS

Membres Titulaires : M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV – M. René ZAPPINI, CCPSV

Membres suppléants : M. Jean-Paul MORGEN, CAB – Mme Eva PEDROCCHI, CAB – Mme Martine BENJAMAA, CCST – Mme Nathalie CASTELEIN, CCPSV

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires : M. Jacques BONIN, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Damien MESLOT, CAB – M. Dominique BEMER, DDT – M. Bernard FRANCOIS, CAB – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

Titulaires : 20
Suppléants : 4

Soit 24 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 23 mai 2014.

◆◆◆◆

Cette réunion du comité syndical fait suite au renouvellement des conseils municipaux, et de leurs représentants.

Elle a notamment pour objet l'élection d'un nouveau président, qui succédera à Monsieur Émile GÉHANT, président sortant.

ELECTION DU PRESIDENT :

L'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : l'élection doit se dérouler au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il sera fait appel au doyen de l'assemblée pour présider la séance.

COMPOSITION DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte en charge de l'élaboration, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été créé par l'arrêté préfectoral n° 2335 en date du 27 décembre 2001.

Cet arrêté a fait l'objet de plusieurs modifications, par trois arrêtés préfectoraux en date des 20 janvier 2003, 6 janvier 2005 et 11 juin 2013, suite à des regroupements de communes au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et à l'obligation légale pour le comité de devenir un syndicat mixte « fermé », c'est - à - dire, composé de communes et d'EPCI.

Une dernière modification est en cours ; elle fait suite à la fusion des Communauté de communes du Tilleul et du Bassin de la Bourbeuse en une seule entité dénommée « Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse ».

Article 6 des statuts :

Le comité syndical se compose de 23 délégués titulaires et 20 suppléants, qui se répartissent de la façon suivante :

- Communauté de l'Agglomération Belfortaine 11 délégués

Titulaires

Jean-Paul MOUTARLIER
Françoise RAVEY
Jacques BONIN
Jean-Marie HERZOG
Pierre-Jérôme COLLARD
Marie-Laure FRIEZ
Brice MICHEL
Roger LAUQUIN
Marie ROCHETTE DE LEMPDES
Bernard DRAVIGNEY
Jocelyne DAMERON

Suppléants

Alain PICARD
Mazouz BENLAZERI
Jacques SERZIAN
Michel GAUMEZ
Eric KOEBERLE
Jean-Paul MORGEN
Eva PEDROCCHI
Yves DRUET

- Communauté de Communes du Sud-Territoire 6 délégués

Titulaires

Bernard LIAIS
Robert NATALE
Monique DINET
Jacques ALEXANDRE
Jean-Louis HOTTLET
Jean LOCATELLI

Suppléants

Daniel FRERY
Bernard TENAILLON
Roger SCHERRER
Thierry MARCJAN
André HELLE
Martine BENJAMAA

- Communauté de Communes du Pays sous-vosgien 2 délégués

Titulaires

Erwin MORGAT
René ZAPPINI

Suppléants

Nathalie CASTELEIN
Alain FESSLER

- Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse 2 délégués

Titulaires

Jean-Claude HUNOLD
Christian CODDET

Suppléants

Stéphane JACQUEMIN
Claude TREBAULT

Titulaires

Pierre REY
Michel NARDIN

Suppléants

Laurent CONRAD
Guy MOUILLESEAUX

Article 9 des statuts :

Le président est l'exécutif du syndicat ; il prépare et exécute les délibérations du syndicat et est chargé de son administration. Il est l'ordonnateur de ses dépenses et il prescrit l'exécution de ses recettes.

Il le représente en justice.

Le président fait le bilan des activités et expose le programme de travail ; il rend compte de la gestion financière et du suivi budgétaire.

M. Roger LAUQUIN, en tant que doyen de l'assemblée, préside la séance. Il rappelle les textes relatifs à l'élection du président et procède à l'appel des candidatures.

Prennent part aux votes les délégués titulaires et les suppléants dans la limite du nombre de sièges attribués par EPCI.

M. Jean-Marie HERZOG, seul candidat est élu avec 15 voix pour et 7 abstentions.

Votants : 22
Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 7

**Pour extrait certifié conforme
Belfort, le 10 juin 2014**

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



**ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en Préfecture**

Affiché le 10 juin 2014
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.

